



Madame la présidente,

Nous nous retrouvons pour le dernier CTPM.

Il ne vous étonnera donc pas que l'alliance CFTC-FO fustige la « qualité » du dialogue social pendant ces 4 années.

A l'approche des élections, nous vous informons que nombre de collègues dans les DDI n'ont pas reçu les courriers permettant l'identification ; aussi, nous vous demandons d'intercéder afin que ce souci soit réglé au plus vite.

En outre, nous nous inquiétons quant à la participation, ne serait-ce qu'à la DGCCRF, et vous communiquons ce tableau :

Taux d'activation à 10h le 17/11 (soit J+15 de l'ouverture)			
	Agents totaux / direction	Comptes activés / direction	%
ADC	11842	2222	18,76
DGCCRF	2903	885	30,49
DGDDI	16808	3309	19,69
DGFIP	96171	21806	22,67
Insee	5727	1434	25,04
SCL	382	128	33,51
total	133854	29784	22,25

Pour mémoire en 2018, le taux d'activation à J+15 de l'ouverture du portail était de 52,1%

S'agissant du transfert SSA, nous sommes dans le flou le plus total : des informations sont plus ou moins bien relayées localement selon les chaînes hiérarchiques avec, in fine, des risques de caducité.

Pour les collègues, cela entraîne une perte des repères et/ou une charge de travail en augmentation. Nous ne constatons pas de réel accompagnement. Certains agents se positionnent sans convictions sur certaines fiches de postes, pour conserver un emploi ou avoir enfin la mutation tant attendue. D'autres ne le font pas pour ne pas avoir à faire seul le travail auparavant réalisé par x personnes. D'autres ont dû se chercher un autre poste sans savoir s'ils pourront bénéficier du dispositif de l'arrêté de restructuration.

Concernant la répartition des effectifs, l'utilisation du PPEE à cet effet pose problème : il risque de ne bientôt plus avoir d'effectifs, donc de services dans certains départements. In fine, cela peut également constituer une forme de restructuration qui justifierait des mesures d'accompagnement ad hoc.

Concernant les promotions et les évolutions de grades, on note dans le RS, p 22, que les taux de non CCRF au concours interne d'inspecteur est de 72 %, soit 28 % de vrais internes. Cette constatation est observée au moins depuis 2015 (les chiffres de 2020 sont une exception). Il faut s'interroger sur

le fait de savoir s'il n'y a pas de gros problèmes au niveau de l'organisation de ces concours (personne ne sera dupe sur les éventuelles réponses « stéréotypées »).

Cela pose questions puisque des agents totalement extérieurs seraient mieux préparés que des agents pratiquant le métier. Ce n'est pas crédible.

Pour information, le bilan social 2016 de la douane précise 6 interne hors MESFIN sur 98 pour les catégories A et A+, et 34 sur 288 B. C'est en dessous de 12 %. Les douanes aussi ont un examen professionnel de B en A et cet argument est donc à écarter. D'ailleurs, les collègues s'interrogent de plus en plus sur cet examen...

Concernant SESAM, Il y a manifestement un problème, au-delà de l'acceptable. Pour les agents, cela se manifeste par des problèmes d'ergonomie et d'entrées non prises en compte, et la nécessité de les saisir de nombreuses fois. Il en résulte une perte de temps significative, un énervement et un stress qui s'ajoute au reste et un risque significatif de perte de la fiabilité des données saisies dans la base.

S'y ajoutent une non prise en compte des remontées des agents, y compris dans agents testeurs, qui pour certains se sont fait « ramasser » suite à ces remarques et/ou se sont vu proposé de ne plus être testeur.

Il faut, au plus vite résoudre ces problèmes d'ergonomie, et, en attendant, trouver un palliatif pour résoudre la surcharge de travail et de pression que cela provoque pour les cadres, en indiquant les délais de résolution.

A minima, il faudrait nous communiquer :

- la lettre de cadrage du projet,
- le cahier des charges de l'application,
- la méthode de développement utilisée.

En outre :

- le projet DIADEM qui, selon l'arrêté du 11 mars 2022 doit faire l'objet d'un arrêté spécifique pour chaque administration le mettant en œuvre ; qu'en est-il ?

-la modification du décret 2007-119 et le reclassement des B en A suite à la modification de la grille indiciaire. Le décret ad hoc n'a pas encore été publié ;

- encore des anomalies sur les fiches de paye. Le CSRH a-t-il fait le point sur ces erreurs et comment les trop-perçus seront ils traités sans pénaliser les agents ?

Nous terminerons enfin en rappelant que les OS n'ont pas à se faire dicter leurs écrits par des cadres intermédiaires à qui elles déplairaient.



En ouverture de ce comité technique, les OS et l'administration ont observé une minute de silence en hommage aux collègues de la DDFIP 62.

Ce CT illustre parfaitement notre liminaire : C. OUDOT, J. SAVOIE, S. LECAM (visio), C. HEDOUX (visio), C. HERMANDESSE (visio), secrétariat assuré par A. BEAUJOUR, présidence jusqu'à 11 h par A. SCHWOB, de 11 h à 13 h 23 par V. BEAUMEUNIER, et de 13 h 23 à 14 h par C. OUDOT. Fin à 14 h, l'heure de fermeture de la cantine, ce qui résout le problème de l'indemnité de restauration... C'est instructif pour les collègues d'AC qui siègent...

Transfert SSA

La Dgère a indiqué que les groupes de travail DGCCRF-DGAL relevaient du comité stratégique et n'étaient pas décisionnaires.

Reste encore à trancher le périmètre de la remise directe.

Les collègues risquent fort de rester en ballottage pendant de nombreux mois ; en cas de soucis, n'hésitez pas à contacter l'alliance afin que nous puissions intervenir

En outre, la Dgère reconnaît que le chemin vers l'abandon des habilitations était long et tortueux, notamment eu égard aux textes européens qui imbriquent loyauté et sécurité... CQFD !

En outre, nous avons exigé que le PNE soit assoupli tant pour ces raisons qu'eu égard à nos effectifs.

Sur l'étude d'impact, il nous semble plus que délicat de se fier à AGAT... qui peut être modifié à tous niveaux.

« Le langage des chiffres a ceci de commun avec le langage des fleurs, on lui fait dire ce que l'on veut. Les chiffres parlent, mais ne crient jamais. »

Au final, 29 collègues ont présenté un intérêt pour la DGAL là où la Dgère espère le 1^{er} janvier quand la DGAL freine des pieds.

Enfin, sur l'aspect formation, la DG s'est engagée à prioriser les collègues touchés par la réforme et à déployer massivement l'aspect loyauté.

Arrêté restructuration

Pas de grandes suées et le minimum « administratif » : ce que l'État doit mais rien de plus !

L'alliance a exigé lors de précédents GT une validité de 3 ans au lieu de 2 ; **notre action a payé !**

En tout état de cause, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes difficultés.

L'ensemble des OS se sont abstenues lors du vote ; pour l'alliance, nous ne pouvons valider les suites de la réforme SSA.

L'application de l'arrêté sera suivie lors de la prochaine mandature.

LDG mobilité :

L'ensemble des OS se sont abstenues lors du vote. Pour l'Alliance, nous ne pouvons valider un document qui laisse tout pouvoir à l'administration.

Mais nous reconnaissons que ce texte affiche des garanties pour les collègues.

Rapport social unique 2021

Sans surprise, les effectifs baissent et on s'alarme au vu de ceux-ci dans certaines directions !

Côté étonnement, l'on souligne aussi :

- 433 visites médicales annuelles...
- Accident du travail qui ne remontent pas forcément à la DG
- Temps partiel : 80 % sont pris par des femmes
- Préconisation de bureaux individuels alors que l'administration rêve d'espace !

Sur l'apprentissage, énorme décalage entre les volontés politiques et nos besoins. Bizarrement, pas d'apprenti à l'école...

Notons que C. OUDOT souhaite d'une part recruter tout de suite des agents bien payés, à la hauteur de leurs compétences, et qui indique d'autre part que les ETP ne sont qu'un « modèle » destiné dans ce cas à l'élaboration du budget...

Dossier agent dématérialisé

Chantier de Bercy, les documents pourront être déposés par le bureau RH ou l'agent mais seul el CSRH pourra les intégrer.

Le dossier sera consultable uniquement à partir de l'intranet.

Aucune donnée médicale ne sera accessible à l'exception des arrêts.

Cette dématérialisation devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain, nous aurions apprécié de la savoir avant !

Enfin, l'Alliance a interrogé l'administration sur les droits, traçages, raisons quant aux accès.

Taisez-vous !

L'Alliance a tenu à rappeler que les OS étaient libres de leurs expressions dans le respect des valeurs républicaines.

Nous ne sommes pas là pour faire du syndicalisme syndicaliste mais pour défendre des agents !

Sur la « qualité » du dialogue social, nous reconnaissons que les échanges ont été corrects ; pour autant, on ne peut se contenter à « je ne sais pas ; ce n'est pas de ma responsabilité ».

Sur le rapport sénatorial, la Dgère le partage à l'exception du nombre minimum de 7 agents ; même si le terme de spécialisation est employé, c'est pour ne pas dire mutualisations. Agents et cadres apprécieront !

Divers :

- IMT : dans l'attente du texte... rappel à compter du 01/09/2022... **l'Alliance se gratifie que c'est grâce à elle-seule que vous l'avez obtenu !**

- Primes contractuels titularisés en septembre : d'énormes retards, des incompréhensions du comptable de Nanterre, etc... Régularisation sur la prochaine fiche de paye ! »

- Congés bonifiés : la DG vérifie la (non)présence de l'instruction dans Géci.